

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT TROIS

Le 21 septembre 2023 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 14 septembre 2023

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 39

Excusés : M. MEUNIER Gérard, Mme LEBEAU Colette.

Pouvoirs : Mme GASDON Christine à Mme LEBLANC Florence, Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno à M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. LAPALLUS Marc à M. BUTAUD Jean Charles, Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René, M. PALLUET Dominique à M. GROSDENIS Henri.

Election d'un secrétaire de séance : M. BUTAUD Jean-Charles, (Ecoche).

N°2023/N°130

OBJET : REPRISE D'EXCEDENT BUDGET ATELIERS PARTAGES 2023

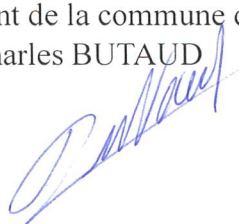
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article D 2311-14.
Considérant que par délibération en date du 16 mars 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la demande de dérogation à l'Etat de reprendre 81 000 € sur l'excédent d'investissement constaté sur le budget annexe ateliers partagés. Puis à opérer les écritures comptables afférentes et prévues au budget primitif 2023 dès la dérogation accordée

M. René VALORGE, Président, précise que considérant l'obtention de l'accord de dérogation en date du 17 aout 2023 par le Préfet de la Loire, les opérations comptables liées à cet accord devront être opérées sur l'exercice 2023. En effet après examen des comptes et en accord avec la Direction générale des finances publiques Charlieu-Belmont Communauté est autorisée à transférer l'excédent d'investissement en section de fonctionnement de son budget annexe « Ateliers partagés » à hauteur de 81 000€.

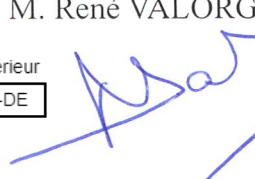
Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Acte la reprise d'excédent pour 81 000 € sur le budget annexe ateliers partagés sur la base de la dérogation obtenue,
- Rappelle que les crédits budgétaires ont été prévus en conséquence.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Ecoche
M. Jean-Charles BUTAUD



Le Président de la Communauté
De Communes
M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230921-N2023-130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2023